



On voudrait rendre malades les non-fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 mars 2007

que l'on ne s'y serait pas pris autrement ! En effet, des personnes qui ne subissaient pas - ou plus - les inconvénients du tabac au travail vont y avoir droit à domicile, puisqu'on va leur délivrer directement sous les fenêtres leur dose quotidienne ! Scandaleux !

Réponse :

- Il est vrai que les dommages collatéraux de la loi Évin se sont déplacés de l'intérieur des lieux clos et couverts vers l'extérieur de ces lieux publics ou de travail.
- Le progrès est cependant sensible et rapidement la population prendra goût à revivre dans une atmosphère confinée dépourvue de fumée.
- Misons sur cette prise de conscience pour que l'image sociale du tabagisme se dégrade et que la consommation générale retombe à un niveau supportable. Les choses rentreront alors dans l'ordre, sans à-coups.